

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

DEPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE
Préfecture de Tours

« VAL D'AMBOISE »

PROCES-VERBAL
DU CONSEIL de la COMMUNAUTE

Séance du 6 Avril 2009

Le Conseil de la Communauté de Communes Val d'Amboise,
Légalement convoqué s'est réuni en son siège, sous la présidence de Mr Claude COURGEAU.

Présents : Monsieur Claude COURGEAU Président, Madame Françoise DUPONT suppléante de Monsieur Christian GUYON, Madame Myriam SANTACANA suppléante de Madame Isabelle GAUDRON, Madame Valérie COLLET suppléante de Monsieur Jean-Claude GAUDION, Monsieur Michel GASIOROWSKI, Monsieur Brice RAVIER suppléant de Monsieur Daniel DURAN, Monsieur Michel NYS, Madame Chantal ALEXANDRE, Madame Nelly CHAUVELIN, Madame Evelyne LATAPY, Monsieur Philippe LEVRET, Madame Françoise MAROL, Monsieur Daniel ANDRE, Monsieur Dominique BERDON, Monsieur Claude MICHEL, Madame Huguette DELAINE, Monsieur Georges RENAUD, Madame Martine ROBINET, Monsieur Gérard CARREAU, Monsieur Norbert FLAD, Monsieur René CLERQUIN, Madame Edwige DUBOIS, Monsieur Dominique RIGAULT, Madame Marie-Josée BARBIER, Monsieur Jean-Pierre CHABERT, Madame Nadège MARCHAND suppléante de Monsieur Jean-Pierre BODIER, Madame Marie-Claire JAUTROU, Monsieur Patrick OESTERLE, Monsieur Jean-Pierre SCHUBERT, Madame Béatrice ORAIN, Monsieur David BENOIT suppléant de Monsieur Damien FORATIER, Monsieur Jean-Pierre VINCENDEAU, Monsieur Jean-Pierre LEDDET, Madame Chantal SCHOLZEN, Monsieur Christian BOISSEAU, Madame Dany TOURNIER, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Jean-Claude LOUET, Madame Simone GEMOND-MAURICE, Monsieur Jean MICHAUX, Madame Annie BROCHARD, Monsieur Yves LEGROS, Monsieur Laurent BOREL, Monsieur Michel REVERDY, Monsieur Bruno CHERIOUX.

Excusé(s): Messieurs GUYON, GAUDION, DURAN, BODIER, FORATIER et Madame GAUDRON

Absent(s) :

Secrétaire : Monsieur David BENOIT

La séance a débuté à 18h30.

Le compte rendu du conseil communautaire précédent est accepté à l'unanimité.

Délibération n° 09 – 03 - 01

PISCINE
AVIS DE LA COMMISSION LOCALE
D'EVALUATION DE TRANSFERT DE CHARGES

Le Conseil de la Communauté

Vu le rapport de la présente délibération,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article 1609 nonies C IV du Code Général des Impôt,
Vu le rapport de la commission locale d'évaluation et de transfert de charges du 26 Mars 2009,

Décide

Article 1 : De prendre acte de ce rapport.

Article 2 : D'autoriser le Président à le soumettre pour avis aux communes afin que le transfert de charges soit approuvé dans les mêmes conditions statutaires qu'une prise de compétence statutaire.

Lecture par Monsieur MICHEL du rapport de la CLETC accompagnant la délibération.

Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 4

Délibération n° 09 – 03 - 02

TAUX D'IMPOSITION
TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Le conseil de la communauté

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n° 04-06-01 du 13 Octobre 2004, instaurant la TEOM et définissant les zones d'application,
Vu le rapport présenté,

Décide

Article Unique : De fixer le taux de la taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères ainsi qu'il suit :

COMMUNES		Taux
Zone 1	Amboise	8,99 %
Zone 2	Cangey	14,82 %
Zone 3	Chargé	11,35 %
Zone 4	Nazelles-Négron	12,03 %
Zone 5	Neuillé le Lierre	17,26 %
Zone 6	Noizay	14,57 %
Zone 7	Pocé sur Cisse	12,79 %
Zone 8	Saint-Règle	12,72 %
Zone 9	Souigny de Touraine	15,37 %

Pour : 45
 Contre : 0
 Abstention : 0

Délibération n° 09 – 03 - 03

COMPTES ADMINISTRATIFS 2008

Le Conseil de la Communauté

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu le rapport présenté,

Décide

Article Unique : D'approuver les comptes administratifs 2008 qui se présentent de la façon suivante :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
<i>Budget Principal</i> : VAL D'AMBOISE	11 153 746,37 €	13 365 442,47 €
LOCAUX D'ACTIVITES	182 663,78 €	225 040,57 €
ZONES D'ACTIVITES	613 760,35 €	560 284,72 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
<i>Budget Principal</i> : VAL D'AMBOISE	2 493 393,68 €	2 474 187,78 €
LOCAUX D'ACTIVITES	99 816,79 €	236 418,15 €
ZONES D'ACTIVITES	5 679 307,89 €	5 653 932,78 €
RESULTAT GLOBAL	20 222 688,86 €	22 515 306,47 €
EXCEDENT		2 292 617,61 €

Le Président sort pour le vote des comptes administratifs

Pour : 44
 Contre : 0
 Abstention : 0

Délibération n° 09 – 03 - 04

COMPTES DE GESTION 2008

Le Conseil de la Communauté

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport présenté,

Décide

Article Unique : D'approuver les comptes de gestion 2008 de Madame le Receveur des budgets Val d'Amboise, Locaux d'Activités et Zones d'activités.

Pour : 45
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération n° 09 – 03 - 05

DECISIONS MODIFICATIVES

Le Conseil de la Communauté

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable de la Commission Finances Personnel du 26 Mars 2009,
Vu le rapport présenté,

Décide

Article 1^{er} : D'approuver les décisions modificatives du budget Annexe Val d'Amboise :

COM. COM. VAL D'AMBOISE		Exercice 2009		Liste des décisions modificatives																								
<table border="1"> <tr> <td colspan="2">DM1</td> <td colspan="2">Investissement</td> <td>Fonctionnement</td> <td>Total</td> </tr> <tr> <td colspan="2">MODIFICATION DES NATURES M14 ET DE LA TOM</td> <td>Recettes</td> <td>0,00</td> <td>- 181 431,00</td> <td>- 181 431,00</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Avant BS Date de saisie: 13/03/2009 votée</td> <td>Dépenses</td> <td>0,00</td> <td>- 237 185,00</td> <td>- 237 185,00</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td>Solde</td> <td>0,00</td> <td>55 754,00</td> <td>55 754,00</td> </tr> </table>					DM1		Investissement		Fonctionnement	Total	MODIFICATION DES NATURES M14 ET DE LA TOM		Recettes	0,00	- 181 431,00	- 181 431,00	Avant BS Date de saisie: 13/03/2009 votée		Dépenses	0,00	- 237 185,00	- 237 185,00			Solde	0,00	55 754,00	55 754,00
DM1		Investissement		Fonctionnement	Total																							
MODIFICATION DES NATURES M14 ET DE LA TOM		Recettes	0,00	- 181 431,00	- 181 431,00																							
Avant BS Date de saisie: 13/03/2009 votée		Dépenses	0,00	- 237 185,00	- 237 185,00																							
		Solde	0,00	55 754,00	55 754,00																							
Ligne	Sens	Imputation		Libelle	Montant																							
1	R	74125	O1 R 99	Dotation de pérépquation des groupements de communes	- 650 000,00																							
2	R	74124	O1 R 99	Dotation de base des groupements de communes	650 000,00																							
3	D	616	O20 R 99	Primes d'assurances	9 000,00																							
4	D	O22	O1 R 99	Dépenses imprévues	- 9 000,00																							
5	R	7331	812 R 99	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	- 76 859,00																							
6	R	70878	812 R 99	Remboursement de frais par d'autres redevables	- 104 572,00																							
7	D	O22	812 R 99	Dépenses imprévues	- 237 185,00																							

Article 2 : D'approuver les décisions modificatives du budget Annexe Assainissement :

COM. COM. VAL D'AMBOISE ASSAINISSEMENT		Exercice 2009		Liste des décisions modificatives	
DM1 REGULARISATION IMPUTATION DE PRÊT ALB Avant BS Date de saisie: 17/03/2009 votée			Investissement	Fonctionnement	Total
		Recettes	81 824,00	0,00	81 824,00
		Dépenses	81 824,00	0,00	81 824,00
		Solde	0,00	0,00	0,00
Ligne	Sens	Imputation		Libelle	Montant
1	D	13111	OI 99	Agence de l'eau	76 824,00
2	R	167	OI 99	Emprunts et dettes assortis de conditions particulières	76 824,00
3	D	1318	R 05	Autres	5 000,00
4	R	1318	R 05	Subvention alb viabilité chantier	5 000,00

Article 3 : D'approuver les décisions modificatives du budget Annexe des Zones d'Activités :

CCVA: AMENAGEMENT DES ZONES D'ACTIVITES		Exercice 2009		Liste des décisions modificatives	
DM1 REGULARISATION FOND DE CONCOURS Avant BS Date de saisie: 17/03/2009 votée			Investissement	Fonctionnement	Total
		Recettes	0,00	0,00	0,00
		Dépenses	0,00	0,00	0,00
		Solde	0,00	0,00	0,00
Ligne	Sens	Imputation		Libelle	Montant
1	D	20414	90 R O3	Communes	1 000,00
2	D	2152	90 R O3	Installations de voirie	- 1 000,00

Article 4 : D'approuver les décisions modificatives du budget Annexe des Locaux d'Activités :

CCVA: AMENAGEMENT LOCAUX D'ACTIVITES		Exercice 2009		Liste des décisions modificatives	
DM1 REGULARISATION DU RESULTAT D'INVESTISSEMENT Avant BS Date de saisie: 13/03/2009 votée			Investissement	Fonctionnement	Total
		Recettes	90 356,48	0,00	90 356,48
		Dépenses	90 356,48	0,00	90 356,48
		Solde	0,00	0,00	0,00
Ligne	Sens	Imputation		Libelle	Montant
1	D	1068	01 OS	Excédents de fonctionnement capitalisés	90 356,48
2	R	7785	01 OS	Excédent d'investissement transféré au compte de résultat	90 356,48
3	R	7785	01 R	Excédent d'investissement transféré au compte de résultat	- 90 356,48
4	R	001	01 R	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	90 356,48

Pour : 45
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération n° 09 – 03 - 06

URBANISME

CONVENTION CHARGE

Le Conseil de la Communauté

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération 08-08-07 du conseil communautaire du 11 Décembre 2008 approuvant le projet de convention avec les communes pour l'Autorisations de Droits de Sols (ADS),
Vu la délibération du conseil municipal de la commune de chargé du 30 Janvier 2009,
Vu le rapport présenté,

Décide

Article unique : D'autoriser le Président à signer la convention ci-annexée avec la communes de Chargé.

Pour : 45
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération n° 09 – 03 - 07

APEVA

AIDES ACCORDEES AUX ENTREPRISES

Le Conseil de la Communauté

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Communautaire du 21 décembre 2006 autorisant la mise en œuvre du dispositif APEVA,
Vu la convention signée avec le Conseil Régional Centre le 9 février 2007,
Vu le rapport du comité de pilotage APEVA du 16 Mars 2009,

Décide

Article 1 : D'octroyer une subvention dans le cadre du dispositif APEVA à :

Entreprise – Commune	Représenté par	Montant
LE FOUR A PAINS – Amboise	Alain BONNIN	4 717,00 €
GARAGE DES ILES – Chargé	Eric DERBARD	3 279,00 €
VERT VOUS – Amboise	Didier JORON	5 562,00 €
MEDDEVA – Chargé	Patrick RAUGEL	5 206,00 €
LA CHOCOLATERIE GOURMANDE - Chargé	J. ALLOUIN et J. GOBAIN	4 530,00 €
AUX RDV DES MIGNARDISES – Amboise	Paulette GERARD	6 000,00 €

Article 2 : D'autoriser le Président à signer toutes pièces afférant à ces dossiers.

Pour : 45
Contre : 0
Abstention : 0

Personnel

Adhésion à l'AIMT 37

Le Conseil de la Communauté

Vu le Code des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport présenté,

Décide

Article 1 : D'accepter l'adhésion à l'AIMT 37, pour un montant calculé au prorata du nombre de salariés selon le tarif annuel en vigueur.

Article 2 : D'autoriser le Président à signer les pièces nécessaires à l'adhésion.

Pour : 45
Contre : 0
Abstention : 0

Monsieur COURGEAU informe que le chant choral, qui a eu lieu Samedi dernier au Centre Socio-culturel de Nazelles-Négron, s'est très bien déroulé.

Monsieur MICHEL explique à l'assemblée que les maires ainsi que les écoles de Val d'Amboise vont recevoir un courrier concernant la piscine, d'une part pour les inviter à délibérer en conseil municipal et d'autre part pour réserver les créneaux de piscine pour la rentrée de septembre. Puis remercie le travail effectué par les membres de la commission locale de transfert de charges et des services de la communauté sur ce sujet.

Transmis au Préfet le
Reçu par le Préfet le
Affiché ou notifié le
Acte exécutoire
Le Président,

Le Président

Claude COURGEAU

